

Ministère de l'Écologie, de l'Énergie,
du Développement durable et de l'Aménagement du territoire
CGDD/SOeS/SCOS

Centre de documentation de l'aménagement et des transports - CDAT

Tour Pascal A – 00.14

92055 La Défense Cedex

Tél : 01-40-81-17-92 ou 93

cdat.ses.daei@developpement-durable.gouv.fr

www.cdat.developpement-durable.gouv.fr

Dossiers du CDAT

Réforme portuaire

2005-2008

Août 2008



Bibliographie

Tous les documents sont consultables au CDAT

17040

ORANGE (G), BRAS (JP), MARTINETTI (J), LERIQUE (F), BELLAYER-ROILLE (A), GANIVET (C), FIALAIRE (J), LEAUTEY (P), BREUILLARD (M), BO (D), MAYENOBE (C), BAUDOUIN (T), GARNIER (C)
Les ports dans l'acte II de la décentralisation.
Paris, Harmattan (L'), 2007 - 207 p., bibliogr.

L'acte II de la décentralisation est-il une chance pour les ports français, menacés de marginalisation au nord et au sud ? Dans un contexte d'atonie des politiques portuaires nationales, le transfert de quatorze ports aux collectivités territoriales par la loi du 13 août 2004 ouvre de nouvelles perspectives. La compétition entre collectivités pour l'attribution de ces ports, les négociations avec l'Etat sur les conditions du transfert ont permis d'esquisser les contours de politiques portuaires s'inscrivant dans les stratégies de développement local. Mais le transfert des ports est aussi un défi pour les collectivités territoriales qui doivent améliorer leurs capacités gestionnaires et développer leur coopération sur le modèle des grands ports européens, dans un contexte de forte concurrence.

- Processus de transfert des ports d'intérêt national : quel nouvel ordre territorial ? transfert des deux ports d'Ajaccio et de Bastia à la collectivité territoriale de Corse ; l'Aquitaine et la nouvelle décentralisation portuaire ; décentralisation portuaire en Bretagne ; transfert du port de Dieppe à un syndicat mixte ; concurrence des ports du Nord-Pas-de-Calais ; la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur face à la décentralisation des ports d'intérêt national.

Politiques portuaires et développement local : évolutions des politiques portuaires à travers les rapports de la Cour des Comptes ; territorialisations des villes portuaires en Europe ; gestion déléguée des ports ; dix ans de Transmanche.

17125

UNION NATIONALE DES INDUSTRIES DE MANUTENTION DANS LES PORTS FRANCAIS
100 ans d'Union au service des ports français 1907-2007.
Paris, UNIM, 2007 - 60 p., fotogr.

10473

INSPECTION GENERALE DES FINANCES, CONSEIL GENERAL DES PONTS ET CHAUSSEES
BOLLIET (A), LAFFITTE (M), GRESSIER (C), GENEVOIS (R)
Rapport sur la modernisation des ports autonomes.

A - Rapport - pag. mult.

B - Dossier de presse - Réforme des ports - 15 janvier 2008 - 36 p.

http://www.mer.equipement.gouv.fr/IMG/pdf/la_modernisation_des_ports_autonomes_cle1d7e3a-1.pdf

Paris, CGPC, 2007 - pag. mult., tabl., graph.

- Les problèmes des ports autonomes sont connus de longue date et font l'objet d'un constat partagé.
- Les missions des ports autonomes doivent être recentrées sur les fonctions d'autorité, d'aménagement et de promotion de la place portuaire.
- Les conséquences doivent être tirées pour les activités d'exploitation des ports autonomes sur les terminaux.

- Les statuts et la gouvernance des ports autonomes doivent être adaptés à leurs nouvelles missions.
- La stratégie et les relations de l'Etat à l'égard des ports autonomes doivent être clarifiés.
- La fiscalité doit accompagner l'évolution des ports.

16310

COUR DES COMPTES

Les ports français face aux mutations du transport maritime : l'urgence de l'action. Rapport public thématique.

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/064000535/index.shtml>

Paris, Documentation française (La), 2006 - 194 p.

L'essor du transport maritime, au cours des années récentes, a moins bénéficié aux six ports autonomes métropolitains qu'à leurs concurrents européens. La Cour observe que la moindre performance industrielle des terminaux à conteneurs et leur insuffisante insertion dans les réseaux de desserte continentale demeurent les principaux obstacles à l'amélioration de leur compétitivité globale. Elle relève en outre un partage des missions encore peu clair entre les différents acteurs publics et privés et une inadaptation de l'organisation des établissements publics portuaires à leur nouvel environnement. Les pouvoirs publics ont engagé des mesures visant à favoriser la compétitivité tandis que les établissements publics portuaires ont amélioré leur gestion. Mais aucune réforme structurelle, institutionnelle ou financière n'a été mise en oeuvre depuis plus de dix ans et les projets de modernisation du secteur portuaire n'ont pas été menés à terme. Ce statu quo contraste avec les profondes et rapides mutations intervenues au cours des dernières années dans l'environnement économique. La Cour a, pour cette raison, formulé des recommandations relatives à l'avenir de ce secteur.

16439

ASSEMBLEE NATIONALE
MARITON (H)

Transports routiers, ferroviaires, fluviaux et maritimes, contrôle et sanction automatisés des infractions au code de la route : projet de loi de finances pour 2007.

<http://www.assemblee-nationale.fr/12/pdf/budget/plf2007/b3363-a38.pdf>

Paris, Journal officiel, 2006 - 186 p., tabl.

- Des modalités de financement trop complexes : la diversification des modes de financement, un impératif de clarification ; l'enjeu du financement des infrastructures, une chance pour la politique des transports.
- La libéralisation du secteur des transports, un mouvement à poursuivre : les transports ferroviaires et collectifs : un mouvement européen d'ouverture à la concurrence ; le transport intérieur de voyageurs par autocar.
- Mise en oeuvre de la décentralisation : elle concerne tous les modes de transport et s'accompagne d'une adaptation des structures de l'Etat.
- La SNCF à l'heure du passage aux normes "IFRS" : enjeu des nouvelles normes comptables internationales, problème du traitement comptable de la dette, question des retraites des cheminots.
- Les acquis de la lutte contre l'insécurité routière doivent être consolidés et étendus aux autres modes de transport.

15944
ASSEMBLEE NATIONALE Délégation pour l'Union européenne
PHILIP (C)
Le deuxième paquet portuaire : maintenir le cap d'une réforme nécessaire, mais amender la proposition de directive.
Paris, Journal officiel, 2005 - 106 p.

14422
DIRECTION DU TRANSPORT MARITIME DES PORTS ET DU LITTORAL
Les ports maritimes français dans le monde du début du XXIème siècle. Mallette pédagogique. - non pag.
Les ports maritimes français dans les échanges mondiaux - Edition papier et cédérom.
Paris, DTMPL, 2003 - 117 p.

16044
MINISTERE DE L'ECONOMIE Direction des relations économiques extérieures
Ouverture des services portuaires.
Paris, Ministère de l'économie, 2003 - 43 p., tabl.

Ce dossier dresse un état de l'ouverture des services portuaires dans les grandes régions du monde couvertes par les experts du réseau :

- la libéralisation des services portuaires s'est généralisée depuis une dizaine d'années,
- ce secteur, généralement géré par des autorités portuaires publiques et soumis à des règles imposées par des syndicats puissants, a évolué rapidement et donné naissance à des multinationales aux réseaux couvrant les principales lignes maritimes,
- sous l'impulsion notamment de la Banque Mondiale et de l'OCDE, cette ouverture, encore récente et imparfaite, notamment en Afrique ou en Asie du Sud-Est, devrait s'accélérer ou tout au moins se confirmer,
- si la libéralisation de la gestion des infrastructures portuaires fait l'objet d'un large consensus, avec une application plus ou moins effective, en revanche, les services liés aux navires constituent encore très largement un marché protégé.